

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260520-2026CD0517-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

Publication : 22/05/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation de l'adhésion 2026 à l'Association des ludothèque Françaises

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu le procès-verbal d'installation et d'élections en date du 7 avril 2026 portant élection du Président de Loire Forez agglomération et des membres du bureau,
- Vu la délibération n° 9 en date du 7 avril 2026 portant délégations d'attribution au Président,
- Vu l'arrêté n°896/2026 en date du 13 avril 2026 donnant délégation à M. Julien Degout, vice-président en charge de la culture
- Considérant l'intérêt que Loire Forez agglomération adhère à l'Association des Ludothèques de France pour les Ludothèques de son réseau culturel Copernic

DECIDE

Article 1 : d'adhérer à l'association des ludothèques Françaises pour l'année 2026. L'adhésion s'élève à 150€ pour l'année.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Lyon via le
site www.telerecours.fr dans un délai de
deux mois à compter de la publication.*